



Litige syndic/entreprise/copropriété

Par ceth

Bonjour,

Il y a 2 ans, nous avons fait réaliser des travaux de peinture dans les parties communes de notre copro. pour environ 10 000?.

L'entreprise a réalisé le plus gros des travaux, puis a quitté le chantier avant de faire les finitions et la réception des travaux. Il lui restait alors quelques milliers d'euros à toucher (environ 25 à 30% de la somme des travaux).

Nous avons demandé au syndic de relancer l'entreprise, qui n'est jamais revenue.

Un an après, l'entreprise relance le syndic pour percevoir la somme restante et terminer les travaux.

La copropriété n'est pas d'accord, et demande à conserver cet argent puisque l'entreprise a abandonné le chantier.

Cette situation dure depuis un an, et le syndic ne nous apporte aucun élément quand à nos droits.

De plus il semble que le syndic n'aurait pas envoyé de courrier recommandé à l'entreprise, et surtout n'aurait pas fait le courrier de mise en demeure que nous lui avons demandé.

Quels sont nos droits par rapport à l'entreprise, et face au syndic qui n'a pas fait ce que nous lui avons demandé?

Je vous remercie par avance pour les éléments de réponse que vous pourrez m'apporter.

Par jury34

Bonjour,

J'imagine que le syndic a conclu directement le contrat avec le prestataire?

Cordialement

Par ceth

Bonjour,

Oui, effectivement.

Le syndic nous a présenté 2 devis dont l'un semblait vraiment "inacceptable" par rapport à l'autre. Nous avons donc choisi l'autre entreprise, et ensuite c'est le syndic qui s'est chargé de tout...sauf des réunions de chantier où nous avons eu du mal à le faire venir.

Cordialement,

Par jury34

Il faudrait à mon sens faire pression sur le syndic qui a une obligation de reddition de compte.

Vous avez essayé de lui envoyer des recommandés?

Bien à vous

Par ceth

bonsoir,

Nous rencontrons notre syndic dans le cadre de notre AG dans 5 jours, nous verrons alors ce que ça donne...

Merci de vos conseils et remarques, je vous tiendrais au courant...

cordialement.

Par jury34

Bonsoir,

Je me tiens à votre disposition et vous souhaite bon courage pour cette AG.

Cordialement vôtre